



COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

GROUPE pour la construction du Parti ouvrier révolutionnaire et de l'Internationale ouvrière révolutionnaire

Supplément UNIVERSITÉS à CPS n°70 –

29 novembre 2018

Le gouvernement Macron-Philippe a décidé l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants hors Union européenne :

Non à la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers ! Unité des organisations syndicales étudiantes et enseignantes pour le retrait du plan du gouvernement !

Le véritable objectif du gouvernement : interdire massivement l'accès à l'enseignement supérieur public des étudiants étrangers

Le gouvernement Macron-Philippe a décidé d'augmenter des frais d'inscription en licence de 170 à 2.800 euros, et en master et doctorat de 243 à 3.800 euros, soit une multiplication dans les deux cas autour de 16, pour les candidats hors Union européenne. Actuellement 320.000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur public. Parmi eux, près de la moitié, 45 % proviennent d'Afrique dont 24,2 % d'Afrique du Nord, 20,6 % d'Afrique subsaharienne (pillée en particulier par l'impérialisme français dont la présence génère guerres, famines, maladies, pauvreté généralisée).

Les étudiants de pays hors Union européenne représentent près de 80 % du total. Les nouvelles mesures du gouvernement aggravent radicalement la situation des étudiants, une situation déjà plus que précaire. Les candidats sont considérés comme des candidats à l'immigration. Ce sont les préfetures qui ont la main sur leur dossier et qui apprécient le caractère « réel et sérieux » des études afin d'autoriser le renouvellement d'un titre de séjour.

Pour accéder à l'enseignement supérieur public, ces étudiants ont dû subir de multiples brimades, voire d'humiliations. Les démarches administratives pour obtenir un titre de séjour et une inscription sont très complexes et très coûteuses. Les exigences en termes de revenus sont exorbitantes, en regard du niveau de vie de leur pays d'origine. Ils n'ont pas accès aux bourses et aux aides d'urgence des CROUS. En termes d'inscription, le processus régit par la plateforme numérique Campus France est un système qui préfigurait la loi ORE. 18 % des étudiants en master sont étrangers. La reconnaissance automatique des années d'études faites hors France est souvent remise en cause. Les étudiants étrangers seront parmi les premiers exclus par la sélection à l'entrée de l'université. Et ceux qui seront contraints de changer de filière, devront payer des droits d'inscription selon les nouveaux tarifs.

En réalité, le plan du gouvernement contribue à une augmentation considérable des frais de scolarité. C'est l'instauration d'une sélection par l'argent visant à fermer les portes de l'enseignement supérieur français à la plupart d'entre eux et de les réserver aux rejetons des privilégiés de la planète.

Ce sont tous les étudiants qui sont dans la ligne de mire du gouvernement

Instaurant la sélection - sociale - à l'entrée des universités, la loi ORE a empêché des centaines de milliers de bacheliers d'accéder à la filière et la faculté de leur choix, en particulier pour ceux issus des milieux les plus défavorisés. L'augmentation des frais de d'inscription n'est que la continuité de la mise en œuvre de cette politique. En réponse aux multiples réactions contre son plan, Edouard Philippe a déclaré « Il n'est ni dans les projets de la ministre de l'enseignement supérieur ni dans les projets du gouvernement de procéder à [une] augmentation pour les étudiants français ou pour les étudiants européens ». La ministre de l'enseignement supérieur a renchéri : « Il n'a jamais été question et il n'est pas question qu'ils (les droits d'inscription) soient augmentés pour l'ensemble des étudiants ».

Les deux mentent effrontément. C'est par l'intermédiaire d'un député LERM que le gouvernement a commandé un rapport de la Cour des comptes, lequel préconise une augmentation substantielle des droits, en priorité en master. Le gouvernement prépare le projet d'ordonnance pour « faciliter » les regroupements de plusieurs établissements d'un même site, qu'ils soient publics, privés ou encore centres de recherche des organismes nationaux (comme le CNRS, l'INRIA...), dérogeant aux règles du code de l'éducation.

Dans ce projet, dès que ces établissements auront vu le jour, ils pourront se transformer en Grands établissements (GE) ce qui leur donnera le droit de délivrer leur propres diplômes, de **fixer librement les frais d'inscription**, de créer des filières d'excellence ultra-sélectives, de créer des prestations de services onéreuses. Par exemple, Paris Dauphine, qui a ce statut depuis 2004, « offre » en cette rentrée des bachelors à 7.500€, et même un diplôme d'université à 10.000 €. De plus, de nombreux étudiants éliminés par Parcoursup doivent se tourner vers l'enseignement supérieur privé. Toutes filières

confondues, 19,5 % y ont recours, et l'augmentation annuelle des effectifs se poursuit à un rythme de 5% (contre une progression de 1,7 % dans le public entre 2017 et 2018). Le coût moyen des études dans ces établissements est de 10.000 €.

Avec l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, le gouvernement entend ouvrir une nouvelle brèche vers la généralisation pour tous les étudiants.

Organiser le combat pour affronter et vaincre le gouvernement

La tentative des étudiants et des enseignants de combattre contre la loi ORE et son application par Parcoursup a démontré une fois de plus que la lutte disloquée université par université et le refus des dirigeants syndicaux de rompre avec la concertation ne pouvaient conduire qu'à la défaite.

Lilâ Le Bas, présidente de l'UNEF, a déclaré dans une interview au *Figaro* du 23 novembre : « *C'est inacceptable, sur le fond et sur la forme. Sur la forme car cette décision a été prise sans concertation des syndicats* ». Sur quoi y avait-il matière à se concerter ?

Suite à l'annonce du plan du gouvernement, les représentants de l'UNEF, de Solidaires étudiants et du SNESup ont pris l'initiative de faire adopter des motions contre les augmentations par les conseils d'administration des universités. Par exemple, le conseil d'administration de l'université Paul Valéry à Montpellier a voté une telle motion. Mais la direction de l'université a tout de suite reconnu que si le projet venait à être adopté définitivement, elle l'appliquerait. Une fois de plus, il est démontré que la seule fonction des conseils est d'associer les syndicats à la mise en œuvre de la politique réactionnaire du gouvernement. Ce sont eux qui aujourd'hui appliquent la loi ORE, les arrêtés licence, la sélection à l'entrée du master. Ce sont les conseils d'université qui définissent les contours des nouveaux établissements avant même que la loi ne les légalise, « expérimentent » des diplômes d'établissement « master » payant, comme à Nice, qui ont déjà décidé dans de nombreuses universités des frais de scolarité illégaux s'échelonnant de 400 à 800 €, d'après l'UNEF. Ce n'est ni dans la concertation avec le gouvernement ni dans les CA, CFVU, ni par une lutte dispersée université par université que le gouvernement pourra être vaincu.

Il y a urgence. Selon Lilâ Le Bas, « *sans que l'on ne nous demande rien, Campus France a déjà changé les frais d'inscription pour les extra-Européens en ligne* ». La responsabilité des dirigeants de l'UNEF, du SNESup, des organisations syndicales étudiantes et enseignantes de l'enseignement supérieur est de réaliser un front uni sur les mots d'ordre :

- **Aucune discrimination contre les étudiants étrangers !**
- **Non à la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers !**
- **Retrait du plan du gouvernement qui veut instaurer la scolarité payante !**
- **Les dirigeants syndicaux doivent mettre à l'ordre du jour et appeler les assemblées générales à organiser :**

UNE MANIFESTATION CENTRALE NATIONALE LÀ OÙ LES DÉCISIONS SONT PRISES, AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE !

Au Québec, au Chili, en Grande-Bretagne, en Belgique, par exemple, la jeunesse étudiante a dû engager de grands combats, confrontés à la répression, contre les hausses des frais d'inscription. Aux Etats-Unis, en 2018, la dette étudiante s'élève à 1 500 milliards de dollars. Les emprunts des étudiants ont désormais dépassé la valeur totale des prêts consacrés à l'automobile et des achats par carte de crédit. Partout dans le monde, la politique des gouvernements bourgeois au service du capital est de nier tout droit aux études, à l'obtention de diplômes qualifiés, à la culture, à l'immense majorité de la jeunesse. Dans leurs combats, les étudiants arrachent parfois temporairement satisfaction. Mais le pourrissement du mode de production capitaliste au stade de l'impérialisme fait que rien ne peut être définitivement acquis.

Il n'y a d'autre perspective pour la jeunesse que de s'armer politiquement et de s'organiser pour en finir avec le capitalisme, liant son combat aux combats du prolétariat pour jeter les bases d'une autre société : le socialisme, où les moyens de production seront socialisés et où les richesses produites par l'humanité seront destinées à la satisfaction des besoins sociaux, où la destruction de la planète sera stoppée.

Pour mener ces combats, balayer les obstacles dressés par les bureaucraties syndicales et les vieux partis issus du mouvement ouvrier, il faut construire une organisation révolutionnaire de la jeunesse, une internationale révolutionnaire de la jeunesse, et contribuer à la construction d'un parti ouvrier révolutionnaire, à celle d'une internationale ouvrière révolutionnaire.